



# Rapport de présentation du Compte Financier Unique 2024

---

## Budget communal

## **Préambule**

### **I – VUE D’ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

#### **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Les dépenses de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement**

#### **III – SECTION D’INVESTISSEMENT**

**Les dépenses d’investissement**

**Les recettes d’investissement**

#### **IV –LA DETTE**

## Préambule

En application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU concerne « Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées [...] » ainsi que quelques entités spécifiques listées dans l'article 205 de la loi de finances 2024.

Ainsi, le CFU devient obligatoire à partir des comptes 2026, soit une production du compte financier unique au plus tard au premier semestre 2027, pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Il doit être accompagné d'un rapport lors de sa présentation à l'assemblée délibérante.

Ainsi vous sont présentés ici les tableaux de résultats de l'exercice des différentes sections, en dépenses et recettes.

## I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'exercice 2024 se caractérise par un résultat :

- Positif de 2 126 122.90 € en section de fonctionnement, intégrant le solde positif de l'exercice 2024 (+ 828 258.15 €) ainsi que le report des exercices antérieurs (+ 1 297 864.75 €)
- Positif de 142 988.51 € en section d'investissement, intégrant le solde positif de l'exercice 2024 (+ 338 827.40 €) ainsi que le report des exercices antérieurs (- 195 838.89 €).

### Les résultats de 2024

Le tableau ci-dessous retrace les résultats globaux de l'exercice 2024 qui sont affectés au budget primitif de 2025.

CFU 2024		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (R-D)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE N (mandats et titres)	section de fonctionnement	6 331 171,31 €	7 159 429,46 €	828 258,15 €	
	section d'investissement	1 459 669,11 €	1 798 496,51 €	338 827,40 €	
REPORTS EXERCICE N-1	Reports en section de fonctionnement		1 297 864,75 €	1 297 864,75 €	
	Reports en section d'investissement	195 838,89 €		-195 838,89 €	
TOTAL EXERCICE	réalisations + reports N-1	7 986 679,31 €	10 255 790,72 €	3 371 137,27 €	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	section de fonctionnement				
	section d'investissement	522 450,13 €	78 454,90 €	-443 995,23 €	
	TOTAL	522 450,13 €	78 454,90 €	-443 995,23 €	
					solde définitif par section
RESULTAT CUMULE	section de fonctionnement	6 331 171,31 €	8 457 294,21 €	2 126 122,90 €	2 126 122,90 €
	section d'investissement	2 177 958,13 €	1 876 951,41 €	-301 006,72 €	142 988,51 €
	TOTAL CUMULE	8 509 129,44 €	10 334 245,62 €	1 825 116,18 €	

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de la section de Fonctionnement : + 4.40 % par rapport à 2023, parmi lesquelles :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en hausse de 11.7 % essentiellement sur les postes suivants :
  - Les repas du centre aéré : + 23 % (augmentation de la fréquentation)
  - La facturation de l'eau : + 244 % (régularisation de compteurs non facturés depuis 2020)
  - L'électricité : + 250 % (arrêt du dispositif ARENH)
  - Le gaz : +14 50 %
  - L'entretien du matériel roulant : + 57 % (équipements vieillissants)
  - Les assurances : + 60 %
  - Les prestations : + 60 % (mise en place de la politique de la ville)
- Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 3.2 % : (création d'un 0.8 ETP pour le poste de secrétariat des services techniques sur la fin de l'année, hausse des cotisations, évolutions statutaires)
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 16 % (fin du dispositif ARENH pour l'éclairage public, subventions politique de la ville, augmentation des subventions aux associations et du coût contractuel de la DSP du pôle petite enfance)
- Les dépenses d'ordre (chapitre 042) sont considérablement inférieures à 2023 car elles comportent les écritures d'amortissement annuelles qui décroissent annuellement.

chapitre	2023	2024	écart 2023/2024
011 - charges à caractère général	1 840 599,72 €	2 053 533,70 €	11,57%
012 - charges de personnel et frais assimilés	2 820 962,99 €	2 909 896,21 €	3,15%
014 - atténuation de produits	116 945,00 €	113 885,00 €	-2,62%
65 - Autres charges de gestion courante	842 338,49 €	907 713,29 €	7,76%
66 - Charges financières	96 872,58 €	85 908,39 €	-11,32%
67 - Charges exceptionnelles	588,65 €	135,10 €	-77,05%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00 €	3 000,00 €	-97,00%
<b>total dépenses réelles</b>	<b>5 818 307,43 €</b>	<b>6 074 071,69 €</b>	<b>4,40%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	336 062,06 €	257 099,62 €	
<b>total dépenses d'ordre</b>	<b>336 062,06 €</b>	<b>257 099,62 €</b>	
<b>total général</b>	<b>6 154 369,49 €</b>	<b>6 331 171,31 €</b>	

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles 2024 affichent une évolution de 3.63 % au regard des recettes réelles 2023, l'évolution serait de + 4.63 % sans la cession 2023 :

- La taxe additionnelle aux droits de mutations s'élève à 235 K€ contre 253 K€.
- Les produits des services qui concernent les régies de recettes du restaurant scolaire, du périscolaire et le centre de loisirs s'élèvent à 446 K€ contre 411 K€ en 2023.
- La fiscalité a connu une augmentation des bases de 3.9 %. Les taux communaux ont été augmenté d'un point : 29.47 % pour le taux du foncier bâti et 46,52 % pour le taux du foncier non bâti, soit une augmentation de 8.5 %.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 2 732 K€ contre 2 506 K€ en 2023 et la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 81 K€ contre 76 K€ en 2023.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) perçue est de 51 K€ contre 60 K€ en 2023.
- Les dotations fléchées « politique de la ville »

chapitre		2023	2024	écart 2023/2024
013	Atténuations de charges	34 799,57 €	29 416,90 €	-15,47%
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	522 330,57 €	614 723,36 €	17,69%
73	Impôts et taxes	4 249 810,68 €	4 442 671,49 €	4,54%
74	Dotations et participations	1 321 680,96 €	1 355 317,24 €	2,54%
75	Autres produits de gestion courante	718 288,12 €	703 382,68 €	-2,08%
77	Produits spécifiques	48 485,99 €	220,40 €	-99,55%
<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>6 895 395,89 €</b>	<b>7 145 732,07 €</b>	<b>3,63%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre	13 997,00 €	13 697,39 €	-2,14%
<b>sous -total recettes d'ordre</b>		<b>13 997,00 €</b>	<b>13 697,39 €</b>	<b>-2,14%</b>
<b>Total recettes de fonctionnement hors 002</b>		<b>6 909 392,89 €</b>	<b>7 159 429,46 €</b>	<b>3,62%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	1 757 393,00 €	1 297 864,75 €	-26,15%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>8 666 785,89 €</b>	<b>8 457 294,21 €</b>	<b>-2,42%</b>

Le compte administratif 2024 de la section de fonctionnement vous est présenté ci-dessous :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT 2024	MONTANTS	RECETTES de FONCTIONNEMENT 2024	MONTANTS
011 - Charges à caractère général	2 053 533.70	013 - Atténuation de charges	29 416.90
012 - Charges de personnel	2 909 533.70	70 - Prestations de services	614 723.36
014 - Atténuation de produits	113 885.00	73 - Impôts et taxes	4 442 671.49
65 - Autres charges de gestion courante	907 713.29	74 - Dotations et participations	355 317.241
66 - Charges financières	85 908.39	75 - Autres produits gestion courante	703 382.68
67 - Charges exceptionnelles	135.10	77 - Produits exceptionnels	220.40
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	3 000.00	042 - Opérations d'ordre	13 697.39
042 - Opérations d'ordre	257 099.62		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 331 171.31</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 159 429.46</b>

### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Les dépenses d'investissement

		2023	2024	écat 2023 / 2024
16	emprunts et dettes assimilées	641 081,08 €	528 172,34 €	-112 908,74 €
20	immobilisations incorporelles	55 273,84 €	43 766,60 €	-11 507,24 €
204	subventions d'équipement versées	61 899,07 €	27 274,67 €	-34 624,40 €
21	immobilisations corporelles	552 822,95 €	650 452,89 €	97 629,94 €
23	immobilisations en cours	370 528,89 €	180 428,59 €	-190 100,30 €
27	autres immobilisations financières	0,00 €	15 642,20 €	15 642,20 €
	<b>sous-total dépenses réelles</b>	<b>1 681 605,83 €</b>	<b>1 445 737,29 €</b>	<b>-235 868,54 €</b>
040	transfert entre sections	13 997,37 €	13 697,39 €	-299,98 €
041	opérations patrimoniales	1 000,00 €	234,43 €	-765,57 €
	<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>14 997,37 €</b>	<b>13 931,82 €</b>	<b>-1 065,55 €</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 696 603,20 €</b>	<b>1 459 669,11 €</b>	<b>-236 934,09 €</b>

Les dépenses 2024, à hauteur de 1 459.6 K€ ont été constituées de :

**Le chapitre 16** : Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 528 K€,

**Le chapitre 204** : Les subventions d'équipement versées à hauteur de 27 K€ dont :

- Le transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à la 3 CM : 25.5 K€
- Les subventions de réfection de façades sur certains secteurs de la ville versées aux particuliers : 1.5 K€

**Les chapitres 20, 21, 23 et 27 cumulés** : Les immobilisations incorporelles, corporelles, les immobilisations en cours et les autres immobilisations financières (portage foncier) à hauteur de 890.3 K€ (montants ajustés par rapport au ROB) :

Accessibilité	51 060,58 €
Achat divers matériel	25 637,16 €
Achat logement - portage foncier	15 642,20 €
Amélioration des logements	6 561,60 €
Colombarium - cimetière	6 900,00 €
Création d'un skateparc	62 140,80 €
Energétique / éclairage LED	2 186,21 €
Energétique écoles / éclairage LED	9 925,69 €
Energétique écoles / isolation	2 549,86 €
études	2 724,00 €
Extension de réseau électrique	21 264,40 €
Extension du cimetière de Cordieux	8 040,00 €
Foire	8 870,40 €
Informatique	32 487,43 €
Nouveau centre social - le Trait d'Union / achat	103 498,44 €
Ossuaire Cimetière de Romanèche	5 121,60 €
Politique de la ville - Achat divers matériel	818,10 €
protection police municipale	1 408,79 €
Sécurité incendie - écoles	21 179,47 €
Sécurité incendie - mairie	3 686,06 €
Travaux bâtiments	105 010,85 €
Travaux stade	4 837,08 €
Urbanisme / PLU	8 850,00 €
Voirie	179 614,64 €
Voirie - Achat d'une balayeuse	200 274,92 €
<b>Total général</b>	<b>890 290,28 €</b>

**Le chapitre 040** : L'amortissement des subventions d'équipement à hauteur de 13.7 K€

**Le chapitre 041** : les opérations d'intégration des comptes dans l'actif, à hauteur de 234 €.

Les écarts entre les exercices 2023 et 2024 se justifient par les éléments suivants :

- La diminution du chapitre 16 : le remboursement du capital de la dette diminue suite à l'extinction de deux emprunts en 2023.
- Les dépenses d'équipement : la forte augmentation du chapitre 21 est liée aux investissements structurants comme les travaux d'accessibilité, les travaux dans les bâtiments, les travaux de voirie, la création d'un skate-park, l'achat d'une balayeuse.
- Les autres chapitres (20, 204, 23) affichent une baisse due à la fin des études de faisabilité sur l'accessibilité (chapitre 20), à l'absence de participation sur divers ouvrages menés par d'autres collectivités (chapitre 204) et au solde du paiement de la VEFA du nouveau centre social (chapitre 23).

## Les recettes d'investissement

		2023	2024	écart 2023 / 2024
10	dotations, fonds divers, réserves	470 125,18 €	1 441 156,08 €	971 030,90 €
13	subventions d'investissement	46 628,03 €	99 199,60 €	52 571,57 €
16	emprunts et dettes assimilées	192 591,55 €	806,78 €	-191 784,77 €
	<b>sous-total recettes réelles</b>	<b>709 344,76 €</b>	<b>1 541 162,46 €</b>	<b>831 817,70 €</b>
021	virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	336 062,06 €	257 099,62 €	-78 962,44 €
041	opérations patrimoniales	1 000,00 €	234,43 €	-765,57 €
	<b>sous-total recettes d'ordre</b>	<b>337 062,06 €</b>	<b>257 334,05 €</b>	<b>-79 728,01 €</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 046 406,82 €</b>	<b>1 798 496,51 €</b>	<b>752 089,69 €</b>
001	solde d'exécution de la section d'investissement	454 357,49 €	0,00 €	-454 357,49 €
	<b>Total</b>	<b>1 500 764,31 €</b>	<b>1 798 496,51 €</b>	<b>297 732,20 €</b>

Les recettes 2024, à hauteur de 1 798.5 K€ ont été constituées de :

### 1 441 K€ au chapitre 10 dont :

- 231 K€ de FCTVA provenant des dépenses 2022
- 85 K€ de taxe d'aménagement
- 1 125 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisé

### 99 K€ de subventions au chapitre 13 perçus sur l'exercice :

- 7 K€ pour le changement des menuiseries des écoles
- 12 K€ provenant de la politique de la ville
- 4 K€ d'acompte pour le changement de la chaudière de l'école Daudet
- 75.5 K€ pour la construction du nouveau centre social (solde)
- 0.5 K€ pour l'achat de gilets pare-balles pour la police municipale

**806 €, au chapitre 16**, de remboursement de caution suite à la cessation du bail du local place Carnot,

**257 K€, au chapitre 040**, pour les amortissements des biens mobiliers,

**234 €, au chapitre 041**, pour les écritures d'intégration de comptes,

L'augmentation des recettes au regard de l'exercice 2023 (+ 297 K€) se décompose de « l'excédent de fonctionnement reporté » sur 2024, plus important qu'en 2023 (+ 970 K€), ceci afin de financer les investissements 2024 ainsi que des subventions d'équipement (+ 52.5 K€).

Ces recettes étant diminuées de l'emprunt (- 191.7 K€, pas d'emprunt en 2024), de la diminution des dotations aux amortissements (- 78.9 K€) et du solde négatif de la section d'investissement (-454 K€).

<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	528 172.34	13 - Subventions d'investissement	99 199.60
20 - Immobilisations incorporelles	43 766.60	10 - Dotations, fonds divers, réserves	1.441.156,08
204 - Subventions équipement versées	27 274.67	16 – Emprunts et dettes assimilées	806.78
21 - Immobilisations corporelles	650 452.89	040 - Opérations d'ordre entre sections	257 099.62
23 - Immobilisations en cours	180 428.59	041 – Opérations patrimoniales	234.43
040 - Opérations d'ordre entre sections	13 697.39		
041 – Opérations patrimoniales	234.43		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	195 838.89		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 459 669.11</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 798 496.51</b>

#### **IV – LA DETTE**

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élève à 3 024 K€

Le remboursement du capital de la dette pour 2024 est de 528 K€.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2024.